

République Française
Département de la Lozère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE LES SALCES

Séance du 13 avril 2023

Membres en exercice : 7	Date de la convocation: 06/04/2023
Présents : 6	<i>L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean Louis VAYSSIER</i>
Votants: 6	
Pour: 6	
Contre: 0	
Abstentions: 0	
	Présents : Jean Louis VAYSSIER, Charles DAUBAN, Alexandre GELY, Chloé PRIETO, Jean-Christophe DELPUECH, Yannick ROUX
	Représentés:
	Excusés: Gaëlle TICHIT
	Absents:
	Secrétaire de séance: Chloé PRIETO

Délibération DE_2023_026 : Vote du budget eau-assainissement 2023

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Les Salces,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal délibère et décide, à l'unanimité des membres votants

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Les Salces pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 187 858.67 Euros

En dépenses à la somme de : 187 858.67 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	30 047.87
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 750.00
014	Atténuations de produits	2 365.00
65	Autres charges de gestion courante	20.00
66	Charges financières	4 210.00
67	Charges exceptionnelles	100.00
023	Virement à la section d'investissement	24 250.07
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 633.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		83 375.94

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	29 150.00
75	Autres produits de gestion courante	2 000.00
77	Produits exceptionnels	10.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 447.73
002	Résultat de fonctionnement reporté	35 768.21
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		83 375.94

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	79 385.00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 650.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 447.73
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		104 482.73

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	52 922.00
021	Virement de la section de fonctionnement	24 250.07
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 633.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	6 677.66
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		104 482.73

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme
 Le Maire,

Jean Louis VAYSSIER



Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 et publication

le 14 / 04 / 20 23

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative.
 Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.